

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats du compte administratif 2025 ont été constatés et adoptés par délibération du Conseil Municipal de cette même séance.

Il convient donc de reprendre ces résultats dans le budget supplémentaire 2026 et de soumettre le projet de budget supplémentaire 2026 dressé par Madame le Maire et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions à l'examen et à l'approbation du Conseil Municipal.

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière puisqu'il intègre la reprise des résultats et les restes à réaliser, tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'année écoulée. La maquette budgétaire, remise à l'ensemble des membres du conseil municipal, répond aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instructions M57. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du document budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	Intitulé	Recettes	Dépenses
002	Report à nouveau - résultat reporté	3 502 302,67 €	
73	Fiscalité locale directe	144 410,00 €	
74	DGF	127 768,00 €	
74	Dotation de compensation	-70 717,00 €	
68	Provision		1 000 000,00 €
011	Entretien terrains et voirie		75 000,00 €
011	Entretien et réparations bâtiment		362 208,67 €
011	Modernisation des services		65 000,00 €
012	Charges de personnel		200 000,00 €
65	Subvention de fonctionnement au CCAS		200 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 801 555,00 €
	TOTAL	3 703 763,67 €	3 703 763,67 €

En Recettes de la section de fonctionnement :

- Au chapitre 002 - Résultat de fonctionnement antérieur reporté : Il convient d'inscrire les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2025 soit un excédent de clôture de 3 502 302,67 € après affectation de 3 223 522,08 € en section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).
- Sont également enregistrés les ajustements de recettes liés aux différences entre les montants inscrits au budget et les notifications reçues des services des impôts, soit une appréciation de 144 410 € du chapitre 73 et de 57 051 € du chapitre 74 constitué d'une augmentation de la DGF de 127 768 € et d'une diminution des dotations de compensation de 70 717 €.

En Dépenses de la section de fonctionnement :

- Au chapitre 011 des charges à caractère général, il est prévu une inscription de 362 208,67 € pour l'entretien des bâtiments de la commune, 75 000 € pour l'entretien des espaces publics et des voiries, 65 000 € pour l'amélioration des outils de l'administration des services (dématérialisation, mise en œuvre d'un outil de gestion des entretiens annuels, et mise en place d'outils de concertation avec la population).
- Au chapitre 012 des frais de personnel, il est inscrit une provision de 200 000 € pour faire face aux augmentations liées à l'appréciation du SMIC, à la prise en charge de l'intégralité

- du salaire de la direction générale de la commune, aux mesures liées au programme de la municipalité et aux éventuels aléas à venir.
- Au chapitre 65 des autres charges de gestion courantes, il est prévu 200 000 € afin de faire face aux besoins de financement du CCAS qui du fait d'une baisse de dotation communale en 2025 a diminué son fonds de roulement de plus de 100 K€ et d'un transfert de charge pour 100 K€ (facturation par la commune des repas livrés aux habitants).
 - Au chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : Il est prévu de virer à la section d'investissement 1 801 555,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, il convient obligatoirement d'inscrire en dépenses les restes à réaliser de 2025 reportés sur 2026 à hauteur de 2 896 326,96 € (dépenses d'investissement engagées sur 2025 mais non réalisées), en recettes les restes à réaliser de 2025 reportés sur 2026 à hauteur de 40 000 € (subventions engagées mais non encaissées) ainsi que le résultat d'investissement de clôture constaté au compte administratif 2025 à hauteur de -367 195,12 €.

Chapitre	Intitulé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	1 801 555,00 €	
23	Groupe scolaire		-4 000 000,00 €
16	Emprunt	-4 000 000,00 €	
13	Subvention fond friche ARAC	500 000,00 €	500 000,00 €
13	Subventions	50 000,00 €	
21	Dépenses subventionnées		50 000,00 €
20	Frais d'études		220 000,00 €
21	Autres terrains		20 000,00 €
21	Constructions autres bâtiments publics		174 000,00 €
21	Réseaux de voirie et eaux pluviales		100 000,00 €
21	Autres véhicules de transport		20 000,00 €
21	Matériel pour la police municipale		10 000,00 €
21	Autres immobilisations corporelles		276 555,00 €
21	Travaux PPI		650 000,00 €
23	Construction		331 000,00 €
	Total	- 1 648 445,00 €	-1 648 445,00 €

En Recettes de la section d'investissement :

- Au chapitre 10 - Dotations, fonds divers : Il convient d'inscrire l'excédent de fonctionnement capitalisé affecté en section d'investissement pour un montant de 3 223 522,08 €.
- Au chapitre 13 il convient d'inscrire les restes à réaliser en recettes à hauteur de 40 000 € (recettes d'investissement engagées sur 2025 mais non réalisées). Est également inscrit le montant de la subvention à encaisser (fond friche) pour l'ARAC pour 500 000 € et les montant de subvention à percevoir sur les opérations d'investissement (en particulier CEE) pour 50 000 €.

- Au chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : Il est prévu 1 801 555,00 € de virement
- Au chapitre 16 – Emprunt, il convient de réajuster l'emprunt d'équilibre inscrit au budget en le diminuant de 4 000 000 €

En Dépenses de la section d'investissement :

Au chapitre 001 - Résultat d'investissement antérieur reporté : Il convient d'inscrire les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2025 soit un déficit de clôture de 367 195,12 €.

En dépenses d'équipement :

Il convient d'inscrire les restes à réaliser en dépenses à hauteur de 2 856 326,96 € (dépenses d'investissement engagées sur 2025 mais non réalisées).

Il est aussi prévu une diminution globale des dépenses d'investissement de 1 648 445 €, résultant d'une ventilation des nouveaux crédits disponibles (1 801 555 €) et de l'arrêt des dépenses engagées sur la ZAC de la Sabla.

Est inscrit en chapitre 13, le reversement de la subvention à l'ARAC.
Est également prévu une ligne de dépense de 50 000 € équivalente aux encaissements de subventions (inscrites en recettes au chapitre 13) afin de permettre aux services qui réalisent ces opérations de ne supporter que le solde des paiements directement sur leur budget.

Pour le reste, les mouvements sont les suivants

Suppression des crédits inscrits aux budget pour la construction du complexe éducatif :	- 4 000 000 €
Les frais d'études (Etudes pour l'aménagement de la mairie et études pour le lancement du programme choisi par les Plaisançois)	220 000 €
Aires de jeux	20 000 €
Equipement des Bâtiments (faux plafonds piscine, chaudière, ...)	174 000 €
Réseaux voirie et Eaux pluviales (Travaux routier, avaloirs, ...)	100 000 €
Autres véhicules de transport	20 000 €
Matériel pour la police municipale (remplacement des tazers)	10 000 €
Autres immobilisations corporelles	276 555 €
Travaux PPI	650 000 €
Construction (Mairie, alarme incendie ateliers, ...)	331 000 €